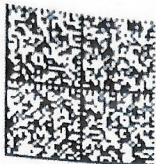


DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2022
Avis d'impôt établi en 2023



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur [impots.gouv.fr](#)

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MONTELIMAR
SAID 2
RUE RODOLPHE BRINGER
26216 MONTELIMAR CEDEX

ALIGA ALEX
890 RTE DE CHANTEMERLE
26130 MONTSEGUR SUR LAUZON

Vos références

Numéro fiscal (N) : 30 66 402 482 325

Référence de l'avis : 23 26 A305400 81
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

890 RTE DE CHANTEMERLE

26130 MONTSEGUR SUR LAUZON

Numéro FIP : 260 03 67 3094267789 3 A

Numéro de rôle : 026

Date d'établissement : 22/09/2023

Date de mise en recouvrement : 30/09/2023

Identifiant service : 26045

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
aupres de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](#), rubrique Contact et RDV

SIP MONTELIMAR
SAID 2
RUE RODOLPHE BRINGER
BP 299
26216 MONTELIMAR CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

15,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé prochainement par lettre-chèque.

Pour être remboursé plus rapidement à l'avenir, de manière plus sécurisée, communiquez vos coordonnées bancaires sur [impots.gouv.fr](#). Elles seront utilisées pour vos prochains prélèvements ou remboursements.

Revenu fiscal de référence :

Nombre de parts : 4 438

1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Rappel : la communication de vos coordonnées bancaires est obligatoire.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](#), rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ». Cet espace permet l'actualisation rapide et sécurisée des renseignements vous concernant.

VOTRE IMPÔT ESTIMATIF D'APRÈS VOS REVENUS ET CHARGES 2023 CONNUS (SI VOUS N'AVEZ RIEN À MODIFIER)

	MONTANT en euros
Impôt avant crédits d'impôt	0
Crédits d'impôt	0
Impôt net	0
Avance perçue sur réductions et crédits d'impôt en 2024	0
Avance immédiate de crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile en 2023	- 211
Retenue à la source déjà payée	0
Acompte de prélèvement à la source déjà payé	0
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu	211
Montant qui sera remboursé	211
Revenu fiscal de référence	10 572
Nombre de parts	1

Ce montant sera remboursé par virement sur le compte bancaire communiqué.

VOTRE NOUVEAU TAUX DE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE

Taux du foyer	0,00%
---------------	-------

Sauf action de votre part en 2024 dans « Gérer mon prélèvement à la source »,
ce taux s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2024.

Avez-vous tout vérifié ?

Si vous êtes d'accord, vous n'avez rien à faire. Votre impôt sera alors automatiquement calculé sur la base des éléments ci-dessus et votre avis sera disponible à compter du 15 août dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr.

Si vous avez quelque chose à compléter ou modifier : [Déclarer en ligne](#)

dans votre espace particulier d'impots.gouv.fr

Si vous avez utilisé FranceConnect pour accéder à votre espace particulier, cliquer [ici](#)
pour déclarer en ligne.